



Plan extrémité Ouest

- A** Zone
- Af** Secteur
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) - Cf Document 3 du PLU
- 4** Emplacement réservé pour ouvrage public, voirie, installation d'intérêt général ou espace vert.
- Structure paysagère à protéger.
- Espace boisé classé à conserver ou à créer.
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique : zones humides
- Elément du patrimoine identifié.
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination.
- Elément du patrimoine identifié : gîtes à chiropêtres
- Etude hydraulique CETE.
- Atlas des zones inondables : Lit mineur, lit moyen.
- Périmètre Natura2000

